Invitez les sciences et la technologie au lycée 2009-20010
Mode d'emploi

La liste des conférences proposées dans ce cadre est affichée sur le site de la DAAC (Délégation Académique à l'Action Culturelle de l'Académie de Grenoble : http://www.ac-grenoble.fr/action.culturelle/DAAC/index.html, rubrique Culture scientifique et technique).

Lorsqu'une conférence intéresse une classe, Catherine Cornet à la DAAC, mettra en relation le professeur et le conférencier qui conviendront alors d'une date en concertation avec le chef d'établissement.
Ce contact a aussi pour but de mettre au point une présentation adaptée au niveau et aux attentes de la classe. Si le lycée est un des lycées ASUR de l'académie, l'enseignant du lycée qui en est le « référent » facilitera la bonne organisation de l'intervention de l'universitaire.

Pour chaque intervention d'une heure, l'idéal est de consacrer environ 40-45 minutes à la présentation du thème scientifique et de réserver le quart d'heure qui reste à dialoguer avec les élèves.

Un des buts de ces conférences est de susciter des vocations scientifiques et il convient de présenter des choses attrayantes et accessibles aux élèves. J'attire votre attention sur le fait que les actions de culture scientifique ont parfois l'effet inverse de celui escompté : même intéressés, les élèves disent parfois « c'est trop compliqué, je n'y arriverai jamais,… » après avoir entendu une conférence ou lu un article. Il est donc important que le plaisir que nous avons à faire des sciences soit une part du message.

Il est par ailleurs souhaitable, dans la mesure du possible, que les contacts établis puissent avoir un caractère durable et donner lieu à des développements ultérieurs (par exemple sous la forme d'un projet mené dans un partenariat de type « 100 parrains pour 100 classes »).

Chaque intervenant aura à sa disposition s'il le désire la petite plaquette des formations UJF réalisée par la CELAIO, pour distribuer aux élèves. Un diaporama sur les formations scientifiques de l'UJF pourra aussi être utilisé.

En cas de déplacement dans un lycée hors agglomération grenobloise, je peux si vous le souhaitez m'occuper directement de vous faire rembourser vos frais de déplacement. Il est indispensable dans ce cas que votre mission fasse l'objet d'un accord préalable de ma part pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

Claudine Kahane, chargée de mission pour les formations scientifiques dans l'académie de Grenoble.